Woippy, lieu-dit *en Buron* : La pierre *pauzé* par Simon DERSENGE en 1782

Cette pierre fut mise à jour lors de travaux récents au domicile de Patrice LAMY, habitant de Woippy. Celui-ci nous ayant fait part de sa découverte, c'est l'occasion de la situer dans le contexte du lieu *en buron* et de rechercher le motif de sa pose.

* * *

L'identité de SIMON "DERSENGE"

Sous l'ancien régime, les choses ne sont pas toujours simples ! C'est le cas ici :
Par contrat de mariage du 24 juillet 1784, Jean SIMON DERSANGE, receveur à Metz, épouse Catherine LALOUETTE veuve MARTHELOT...
Il est le fils de Jacques SIMON, ancien marchand à Thionville et de défunte Anne-Marie HENRY... On voit immédiatement que le nom de famille est SIMON ; il vient d'Erzange, canton de Thionville, mot déformé ici en DERSANGE, et utilisé pour convenance familiale.

Il est important pour la suite des événements de savoir deux choses :
- La première : l'existence, par sa présence au mariage, d'un frère du marié Jean-Baptiste SIMON (ici sans DERSANGE), son aîné, époux de Marie-Jeanne Claire PITAT, de Metz.
- Et la seconde : le marié et sa famille sont de confession catholique.

Fort heureusement la liste des propriétaires jointe au cadastre de Woippy (1809) indique bien : N°331 (maison) et 330 (jardin) - SIMON - Rentier - Metz.

Enfin pour ajouter encore à la confusion, Erzange s'écrit avec toutes les orthographes possibles comme Dhersange, même Derlange, ou DERSENGE (avec E) choisi par le graveur. Le problème de l'identité résolu, on peut s'interroger sur les motifs qui ont poussé le nouveau propriétaire à sceller cette pierre.
S'agit-il d'un simple souvenir pour la postérité ou d'un "marquage" de territoire ? Dans le cas très possible de cette dernière hypothèse il est intéressant de faire un historique du lieu.

N° 331 (A1)
Le 7 novembre 1711, Joseph BRACONNIER, boucher à Metz, et Elisabeth WOIRGARD vendent à Joseph BOURY et Marie QUINET, *une mazure en l'état qu'elle est...* venue de succession des défunts David WOIRGARD, pelletier à Metz, et Elisabeth MAILLY.
Nota : à savoir que les ancêtres des familles BRACONNIER et WOIRGARD sont adeptes de la Religion Prétendue Réformée (R.P.R.).
Le 10 novembre 1722, les époux BOURY revendent une partie du bâtiment à Jean POULAIN et Marguerite BRION. Jean POULAIN est maire de Woippy de 1749 (?) à 1761.
Par la suite Jean BRION, maréchal-ferrant à Woippy, et Jeanne WOIRHAYE qui ont repris l'ensemble, le cèdent en 1772 et 1773 (2 actes) à Jean SIMON DERSANGE. Ces deux actes sont signés *Simon Dersange le jeune*, c'est-à-dire le marié du 24 juillet 1784 ci-dessus.

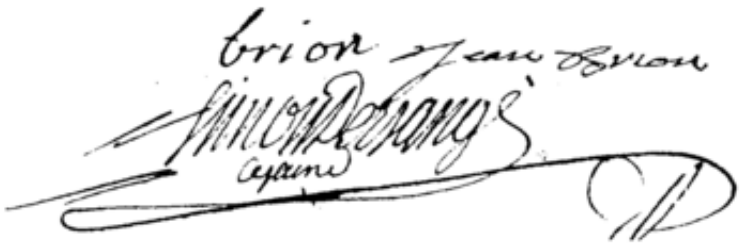

Signatures au bas de l'acte de vente du 3 avril 1773

Photographies

Ci-dessus :

PIERRE PAUZE
PAR LE SIEUR
SIMON DERSENGE
EN 1782

I H S : Monogramme du Christ que l'Eglise latine a interprété : *Iesus, Hominum Salvator* (Jésus, sauveur des hommes). Sa diffusion est due, en Italie, puis en France, à la prédication du saint franciscain Bernardin, de Sienne (décédé en 1444).

Dimensions de la pierre :
Hauteur : 65 cm ; largeur : 40 cm ;
épaisseur : 25 cm.

A droite :

Vue de la rue de l'Eglise depuis le clocher de l'église (Août 1993).

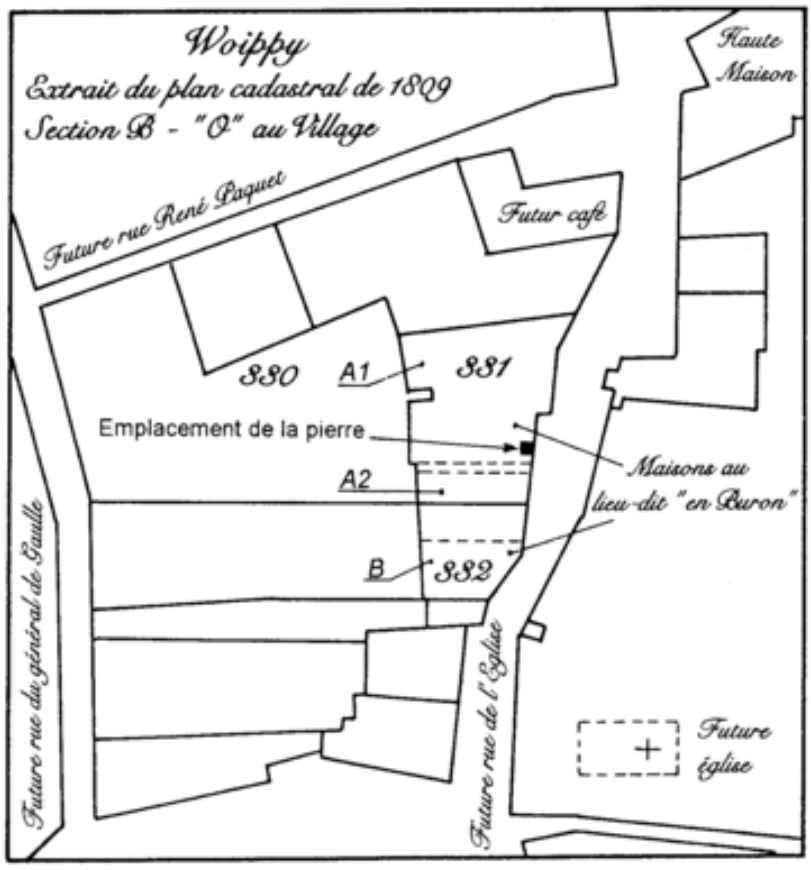

Rien de particulier à tout cela, mais gardons en mémoire le fait que les premiers propriétaires connus sont de confession protestante.

2°) N°332 (B et repéré A2)
C'est la "portion" de maison historiquement la plus intéressante.
En 1662, Pierre LHUILLIER, marchand à Metz, et Marthe GOUDELIN, achètent à Nicolas et Joseph MORICE (Morize, Molrice, etc.), frères, vignerons à Woippy, les bâtiments en question faisant partie d'une métairie de vignes, c'est-à-dire une maison de maître et ses dépendances. Les terres et vignes sont réparties sur les bans de Woippy et de Dalle (Devant-les-Ponts).

Après la révocation de l'Edit de Nantes (18 octobre 1685) :

Pierre LHUILLIER avait, lui aussi, adhéré à la Réforme, mais le 13 février 1689…

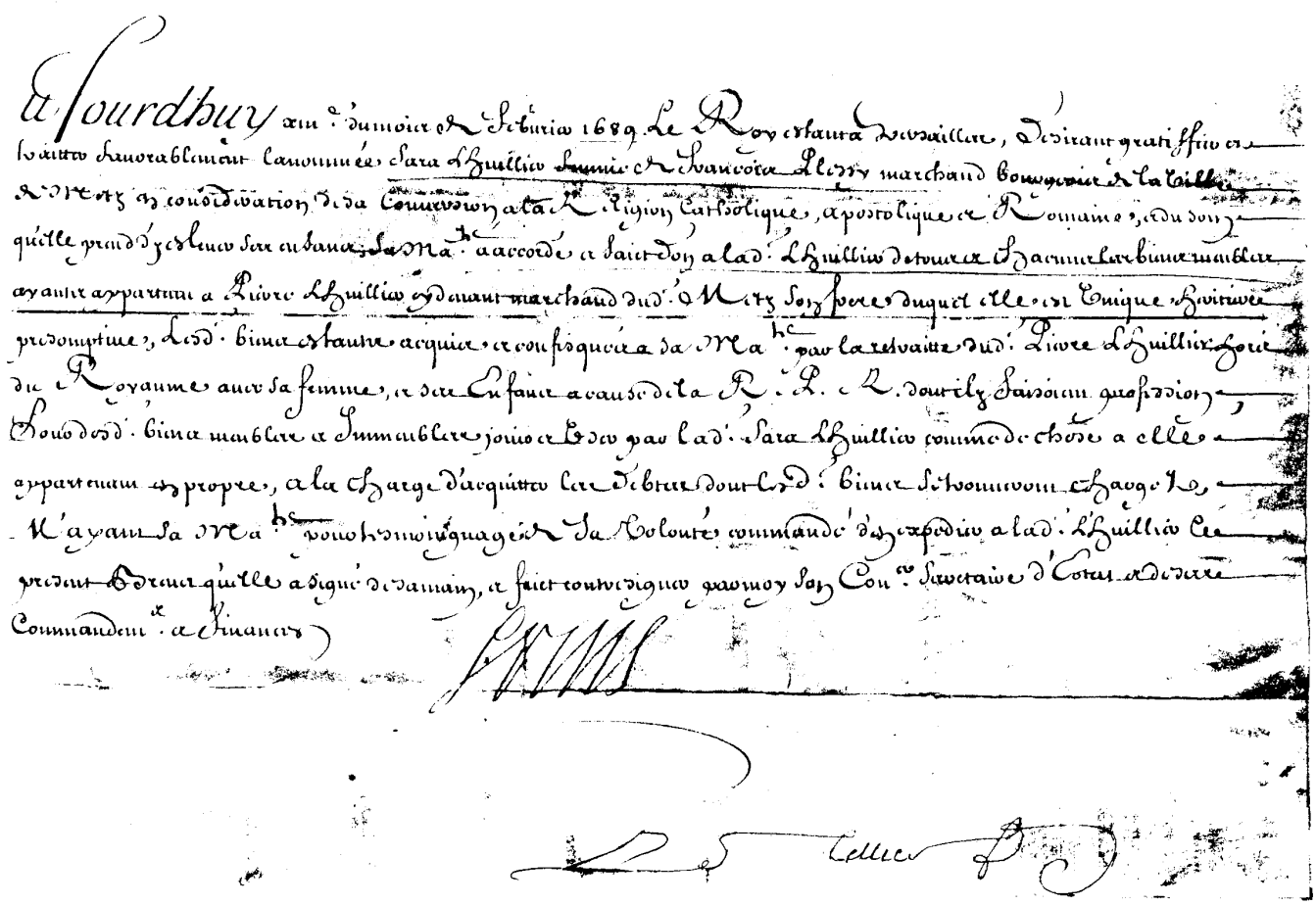

Brevet du roi favorable à Sara LHUILLIER

Document joint à l'acte de vente de la maison en Fournirue à Metz, le 15 juin 1719 (acquise par Jean HYAN). Il est signé de la main du roi Louis XIV et contresigné *par moy Le Tellier*, son conseiller, secrétaire d'Estat et de ses commandements et finances*.

* François Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691).

Transcription (orthographe respectée):

Aujourd'huy XIIIe du mois de febvrier 1689, le Roy estant à Versailles, désirant gratiffier et traitter favorablement la nommée Sara Lhuillier femme de François Plessy marchand bourgeois de la ville de Metz, en considération de sa conversion à la religion catholique, apostolique et romaine, et du soin qu'elle prend d'y eslever ses enfans, Sa Majesté a accordé et faict don à ladite Lhuillier de tous et chacuns les biens meubles ayants appartenu à Pierre Lhuillier cy-devant marchand dudit Metz son frère, duquel elle est unique héritière présomptive, lesdits biens estants acquis et confisqués à Sa Majesté par la retraitte dudit Pierre Lhuillier hors du Royaume avec sa femme et ses enfans, à cause de la Religion Prétendue Réformée dont ilz faisoient profession. Pour desdits biens meubles et immeubles jouir et user par ladite Sara Lhuillier comme de chose à elle appartenant en propre, à la charge d'acquitter les debtes dont lesdits biens se trouveront chargez. M'ayant Sa Majesté pour tesmoingnage de sa volonté commandé d'en expédier à ladite Lhuillier le présent Brevet qu'elle a signé de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandements et finances.

Les biens concernent la maison et propriété de Metz, une métairie à Vantoux et bien entendu celle de Woippy.

La vente des héritages

Les héritiers PLESSY - Sara LHUILLIER séparent les bâtiments comme suit :

- **A2** : sont d'abord vendues les dépendances, écuries, granges (devenues par la suite habitations).
Le 10 novembre 1722, Marie-Françoise PLESSY et les enfants de son frère défunt Louis PLESSY vendent le tout par indivis à Jean VIRION, sergent de justice à Woippy et Françoise THIRIET. C'est dans cette vente qu'apparaît la dénomination *en Buron* (*en Duron* dans les temps plus anciens, 1515).
Les descendants VIRION laissent leurs parts suite à deux ventes en 1778 et 1781 à Jean SIMON DERSANGE. Dès lors la propriété SIMON N°331 a fait le plein!

Ces deux actes sont signés J. Simon Dersange (pour son frère) par Jean-Baptiste !…

- **N°332** : la maison de maître
Le 7 juin 1723, Jacques PHILBERT de FRANCE, *écuyer et sous bibliothécaire du Roy*, demeurant à Paris et Marie-Françoise PLESSY (item ci-dessus), son épouse, vendent cette demeure à Nicolas BRUSSEAUX, garde de l'artillerie à Metz (qui deviendra propriété SECHEHAYE en 1781 puis sera cédée à Anne MAURICE épouse LAPIERRE, en deuxièmes noces, et dont le nom figure au cadastre de 1809 sous ce même N°332).

Un document particulièrement intéressant

Dans le dossier de cette vente de 1723 se trouve un acte sous forme d'une supplique adressée à Monseigneur l'Intendant à Metz (réponse donnée le 1er juin soit 6 jours avant les transactions).

Résumé :
Jacques PHILBERT de FRANCE explique que la métairie à vendre à été donnée à sa femme Marie-Françoise PLESSY lors de son mariage...
Il veut *prévenir les difficultés qu'on luy pouvait faire sous prétexte que Marie-Sara L'Huillier sa mère est née dans la religion prétendue réformée quoiqu'elle soit décédée dans la religion catholique, apostolique et romaine... religion qu'eux mêmes ont toujours fait profession...*
Il demande l'autorisation de vendre la métairie!

Or, nous venons de le voir, Jean VIRION a déjà acheté en 1722 les dépendances de cette métairie. Il pourrait donc, en cas de refus, être mis lui aussi en difficulté.
Petite cause, grand effet.

Entre la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et les achats de Jean SIMON DERSANGE entre 1773 et 1781, environ un siècle s'est écoulé.

On pourrait croire que les ennuis ou autres tribulations subies par les protestants se sont atténués dans le cours du temps. On dirait de nos jours : " il y a prescription ".
En regard du texte ci-dessus il n'en est rien en 1723 et cela continua sans doute encore 60 ans après.

C'est assurément pour mettre un terme à toutes velléités ultérieures, même par erreur, que Jean SIMON DERSANGE aura "marqué" son territoire pour lui et ses successeurs. Et d'autant qu'il a dû prendre connaissance du document ci-dessus déposé chez le notaire BALTUS et mis en évidence au moment de rédiger un nouvel acte de vente ; à moins que l'information lui ait été transmise de mémoire par la famille VIRION ?

Une deuxième pierre ?

En 1773, la famille BRION avait en réalité mis deux maisons en vente (même acte), toutes deux acquises par Jean SIMON DERSANGE :
- l'une, *en Buron* (A1)
- l'autre, *au Village*, c'est l'actuelle maison au 18 rue du Général De Gaulle (ancien magasin funéraire, actuellement étude de notaire).

Jean SIMON DERSANGE la revendit le 11 avril 1809 à Monsieur SAINCERE (dont le nom figure sur le cadastre sous le N°362 et déjà propriétaire de celle attenante N°361).
Une question vient donc à l'esprit : une pierre dans l'une et pourquoi pas dans l'autre ?
Il est vrai que face à "l'affaire d'Etat" engendrée par la première maison, cette seconde ne fait pas le poids. Et pourtant celle-ci appartenait avant 1685 à une famille protestante, mais cela Jean SIMON DERSANGE et ses contemporains ne l'ont pas su.

Alors pierre ou pas pierre ? L'avenir le dira peut-être, à moins qu'elle n'eut pas été remarquée parmi les décombres lors de l'ouverture de la grande baie vitrée du magasin. A noter que sans la perspicacité de Patrice LAMY, la pierre *pauzé* disparaissait dans les gravats...

* * *

L'après Jean SIMON DERSANGE

Les date et lieu du décès de ce personnage n'ont pas été retrouvés. Par contre, un testament de son frère Jean-Baptiste daté du 14 juillet 1812 suivi d'un codicille le 6 décembre 1813 sont révélateurs, voici un passage essentiel :

14 juillet 1812 (premier testament)
Ce jourd'hui quatorze juillet mil huit cent douze, je soussigné Jean-Baptiste Simon, né le trente mai 1739, résidant à Metz rue Boucherie St-Georges N°631, ai fait en bonne santé et écrit de ma propre main, mes testament et ordonnance de dernière volonté, comme il suit :
Je donne et lègue à Marie Anne THIL, native de la paroisse de Bisen, département des Forêts, chargée de nos affaires domestiques depuis environ trente ans, la somme de trois cent francs de rente viagère, hypothéquée sur tous mes biens immeubles que je délaisserai à mon décès,* ***par moi acquis en partie sous le nom de Jean Simon Dersange*** *; (Baptiste m'ayant été rajouté depuis mon enfance par ma famille, pour distinguer celui de mon frère, ancien capitaine au cy-devant régiment de Beauce), lesquels sont situés à Woippy ban et finage de cette commune...*

* Un des nouveaux départements créés à la suite des conquêtes de la Révolution, et correspondant au Luxembourg et à une partie de la Belgique.

Ainsi on apprend que c'est sous le nom de son frère Jean SIMON DERSANGE, ancien capitaine, que le testamentaire a acheté en partie les biens de Woippy (puisque c'est la signature de ce frère " le jeune " qui est apposée sur les premiers actes de vente en 1772 et 1773).
Cela ne change rien quant au nom gravé sur la pierre qui est celui de la famille SIMON.

Enfin dans un dernier testament du 8 mars 1819, publié le 6 avril 1824 Jean-Baptiste SIMON DERSANGE confirme Marie-Anne THIL *sa gouvernante* légataire universelle, déjà citée en 1812 et 1813 (accord non modifié à ce sujet par ce codicille en 1819).

Jean-Baptiste Simon Dersange

Pour ajouter encore à la confusion, voici l'extrait d'une promesse de paiement datée du 20 décembre 1817, jointe à une obligation du 28 août 1824 :

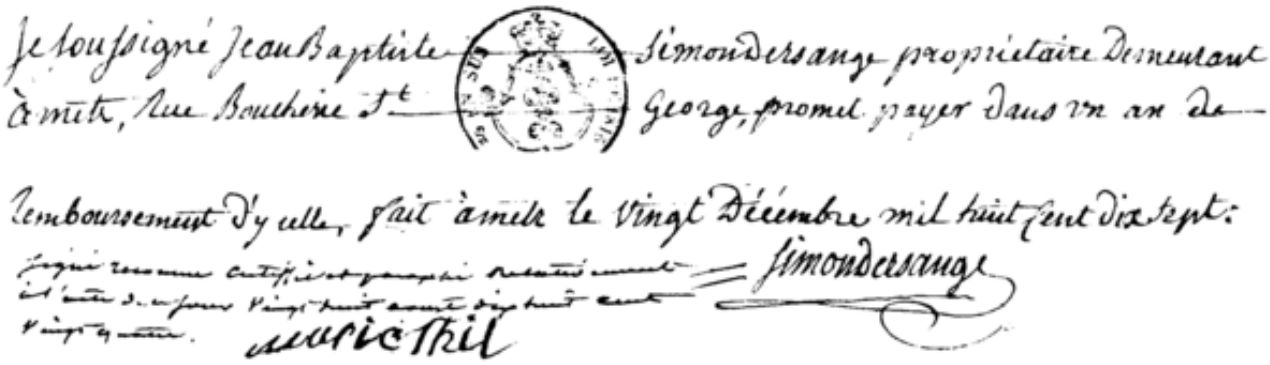

Je soussigné Jean Baptiste Simon Dersange… mais sans doute un peu fatigué il signe simplement *Simon Dersange*.
On remarque la signature de la légataire universelle : *Marie (Anne) Thil*

En 1830, les 12 et 14 avril, Marie Anne THIL vend *une grande maison et son jardin à Woippy* en trois lots :
- 1er lot (A2) : en 2 parties à Laurent CHARETTE et Marie LAPIED (côté LAPIERRE) et à Michel GUSSE et Anne VOGEIN.
- 2e et 3e lots (A1) : côté GUSSE à Jean DREMERE et la suite à Jean HANNESSE, aubergiste à Woippy, et Catherine GENOT.

Enfin le 2 novembre 1850, la famille CHARETTE procède à une vente partage d'une maison au village de Woippy... lieu-dit *à la maison de Force*, expression encore connue des anciens Woippyciens mais dont l'origine est ignorée à moins qu'il y ait encore un rapport avec ce qui vient d'être dit ?
Mais ceci est de toute façon une autre histoire…

René MOGNON

Avec mes remerciements à M. IUNG pour sa collaboration.

Sources : Archives Départementales de la Moselle, série 3E
Les personnes intéressées par les références des actes peuvent s'adresser à l'auteur.